

Séance du Mardi 14 Mars 2023

DATE DE CONVOCATION :

09 Mars 2023

DATE D’AFFICHAGE :

24 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an 2023, le mardi 14 Mars à 18h30, le Comité Syndical du SIVU ANIM'6 ENFANCE JEUNESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Manuel Gautier à la mairie de St Domineuc.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Battais Jean-Pierre, Commeureuc Loïc, Fouchard Fabrice, Gautier Manuel, Garçon Isabelle, Lainé Soazig, Levrel Yann, Stéphan Nadine, Thébault Stéphanie, Thomas Anne, Vannier Michel.

ÉTAIENT ABSENT EXCUSES : Mesdames et Messieurs Coïc Gaëlle, Josselin Aurélie (donne pouvoir à Garçon Isabelle), Riou Fabienne, Veyre Christian.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Isabelle Garçon à qui il est adjoint une auxiliaire Karine Clouard, directrice SIVU Anim'6

Ordre du jour

- Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- Convention de partenariat et d'objectifs entre l'ADMR et le SIVU Anim'6
- Tarifs mini-séjours 2023
- Questions et informations diverses.

I. Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal en date du 24.01.2022

II. Délibérations

Point 1

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le Président rappelle le cadre réglementaire des orientations budgétaires :

- **Référence réglementaire** : Code Général des collectivités territoriales.
- **Objectif** : Introduire une discussion dans la stratégie financière et budgétaire du SIVU Anim6 dans le cadre de la préparation du budget 2023.
- **Éléments exogènes conditionnant la capacité financière du SIVU Anim'6** : le contexte économique et la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.

Il fait part des points de vigilance concernant les recettes :

1/Des financements essentiellement publics

- Participation des 6 communes membres en 2022 : 318 800€ soit 56% du montant total des recettes.
- Modifications du CEJ en CTG (les prestations CAF sont versées directement aux gestionnaires)
- Peu de financements propres.

2/Liés à des contrats d'objectifs

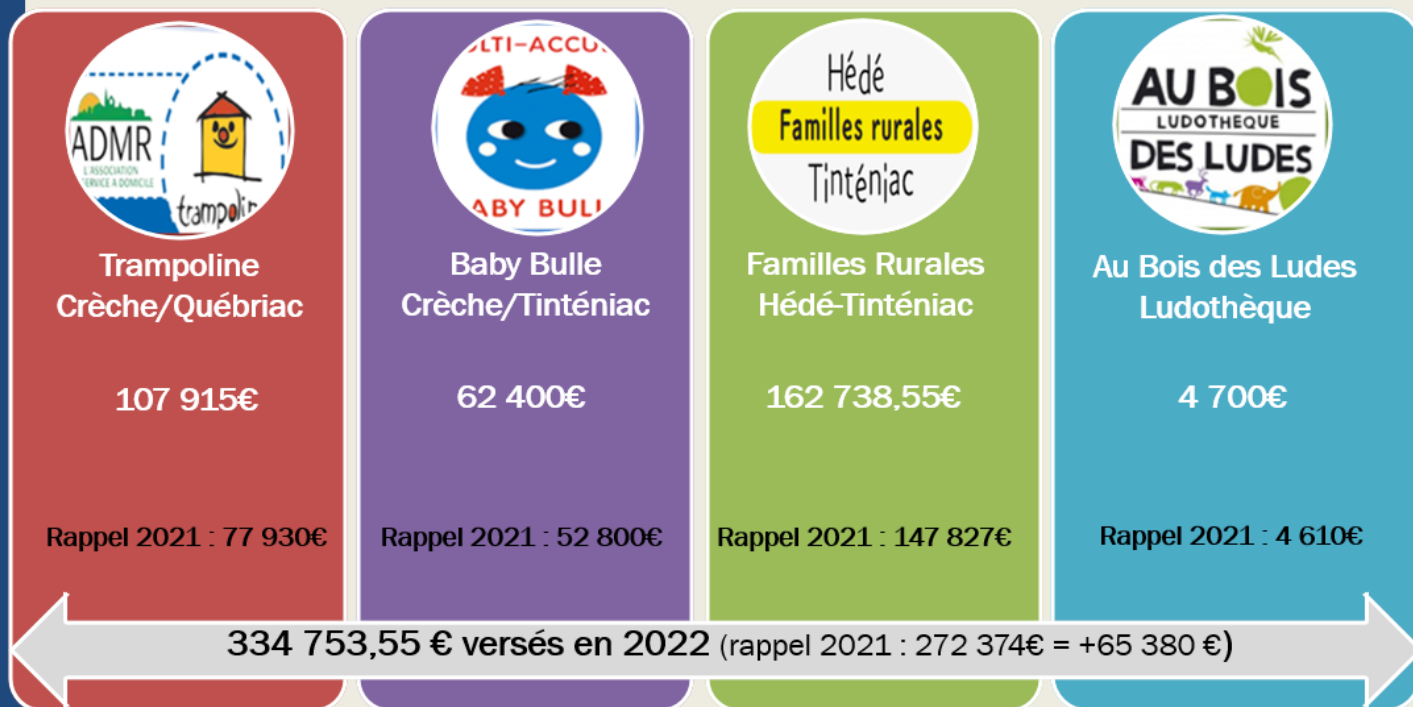
- Le taux d'occupation des enfants dans les structures et la capacité théorique conditionnent les aides de la CAF sans condition corrélative des dépenses.

3/ En fonction de l'évolution démographique du territoire

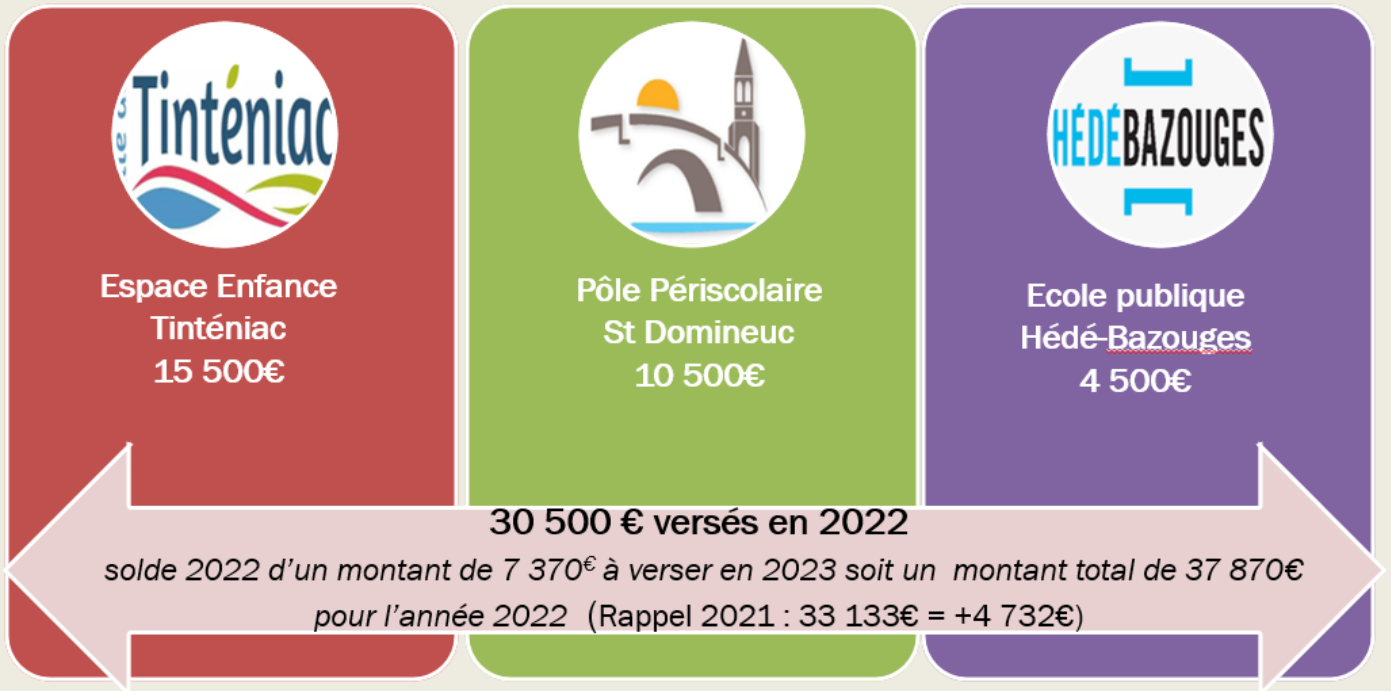
- La fréquentation des structures impacte directement le financement des crèches, des accueils de loisirs et des espaces jeunes.

Il présente les orientations budgétaires 2023 :

1- Participation 2022 d'Anim'6 auprès des gestionnaires

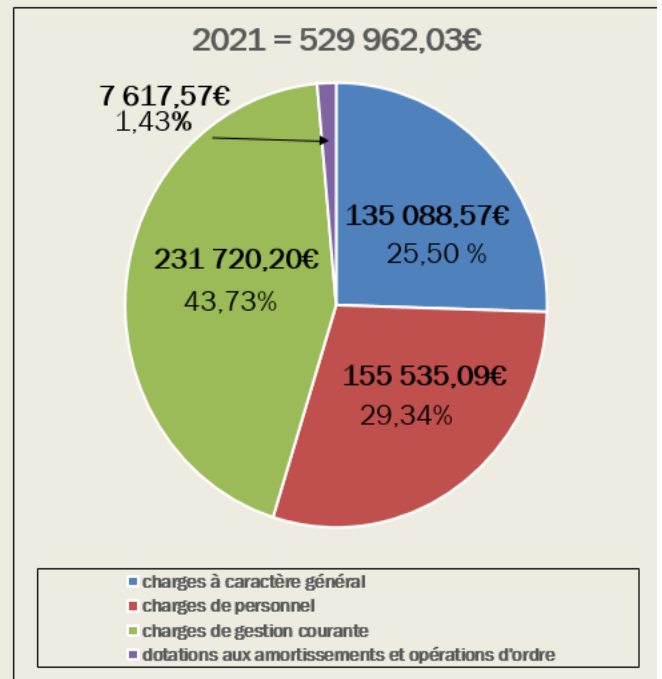
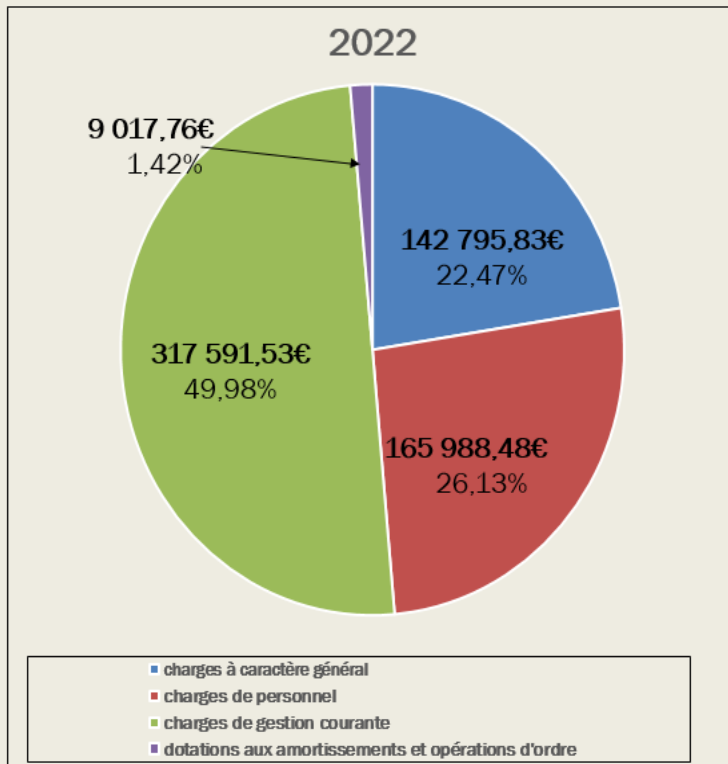


2 - Participation 2022 d'Anim'6 sur les frais de fonctionnement des bâtiments

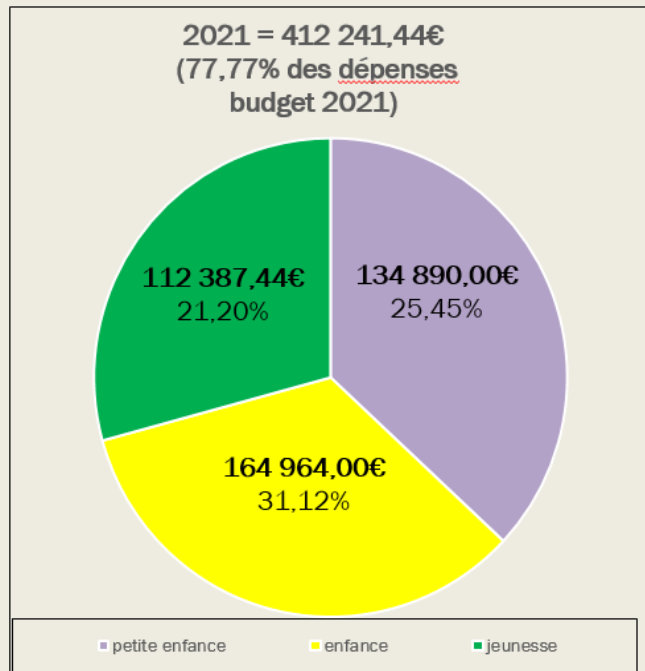
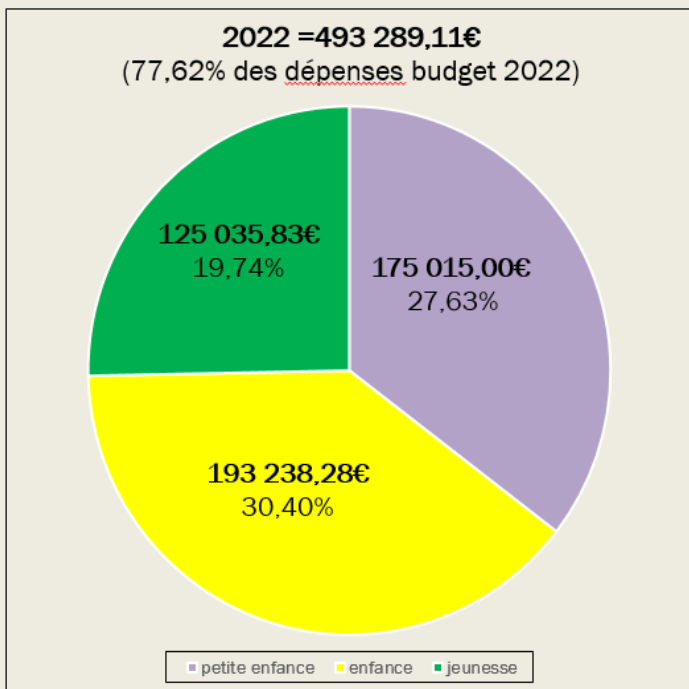


3- Budget de fonctionnement : Dépenses/Recettes 2022

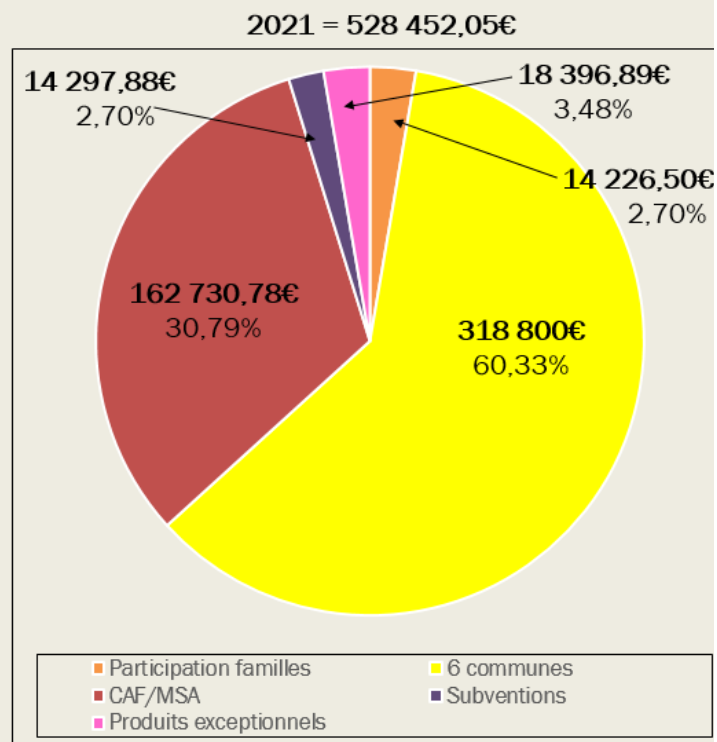
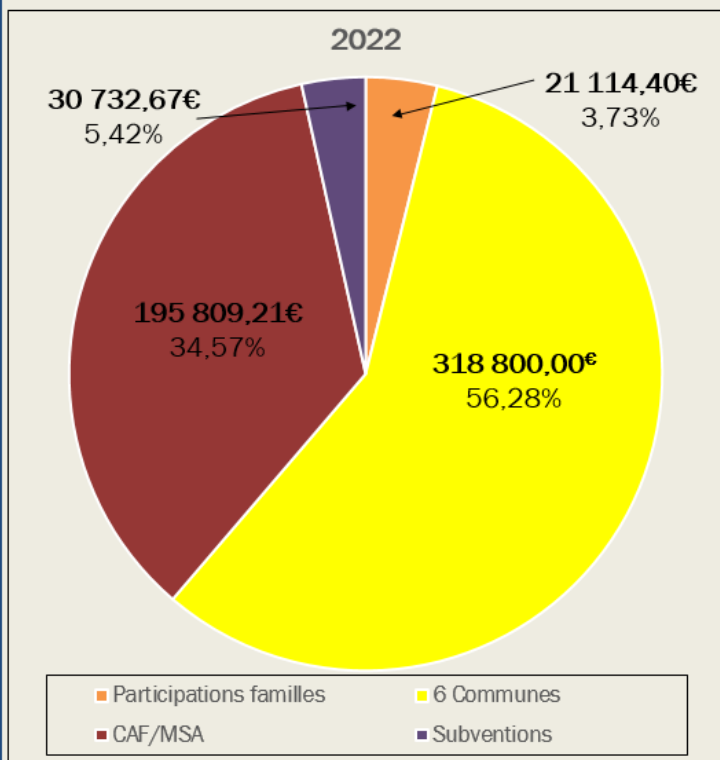
3.1 Dépenses 2022 = 635 450,60€



3.2- Répartition des dépenses 2022 par service

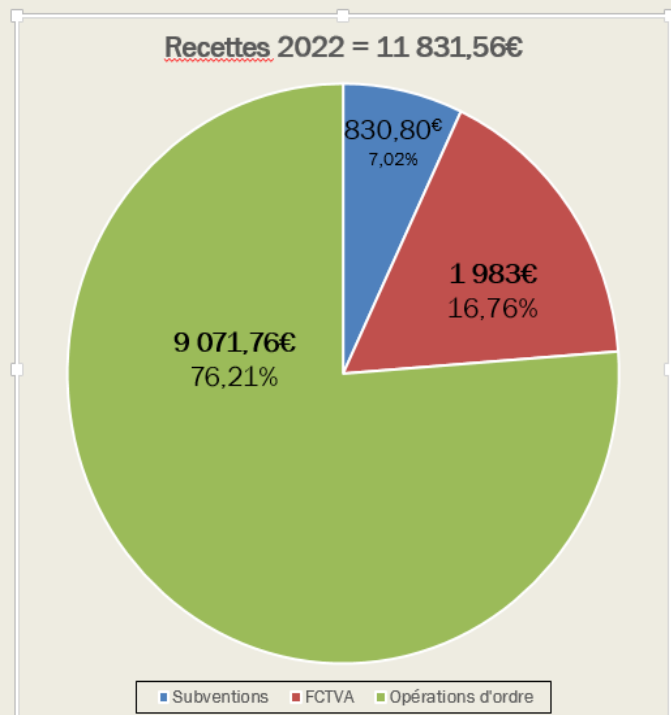
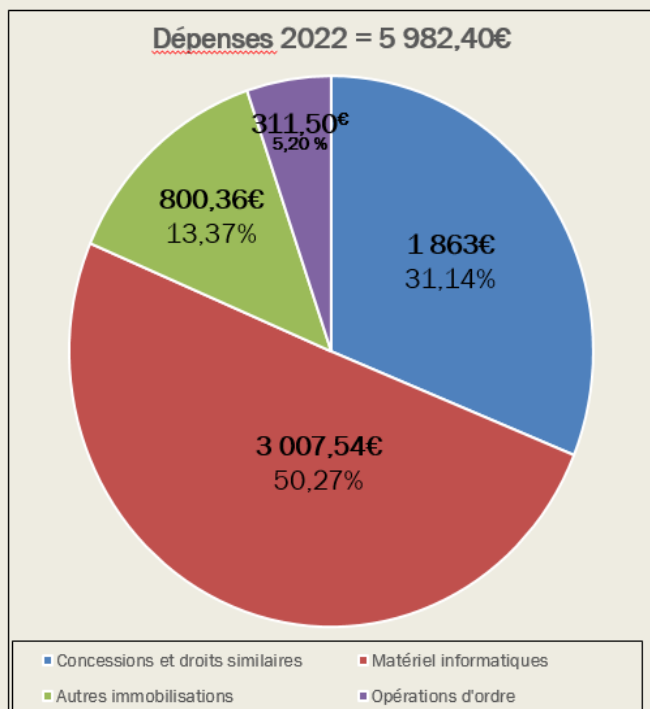


3.3- Etat des recettes 2022 = 566 456,38€



4-Budget d'investissement : dépenses et recettes 2022

4.1 Etat et répartition des recettes et dépenses d'investissement 2022



5 - Compte Administratif 2022- Prévisionnel

		Dépenses	Recettes	Résultat 2022
REALISATION DE L'EXERCICE 2022	Fonctionnement	635 450,60 €	566 456,38 €	- 68 994,22 €
	Investissement	5 982,40 €	11 831,56 €	+ 5 849,16
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES 2021	Fonctionnement		341 811,91 €	272 817,69 €
	Investissement		31 652,76 €	37 501,92 €

6 - Les orientations 2023

En 2023, les 6 communes membres seront impactées par les dépenses énergétiques liées au fonctionnement des bâtiments.

Cependant, elles doivent également mener une politique enfance-jeunesse dynamique afin de demeurer un territoire attractif pour les familles en répondant au mieux à leurs besoins en termes de garde et de loisirs.

Notre volonté reste de maintenir un service public de proximité et de qualité.

Budget de fonctionnement

- Augmentation mécanique des charges à caractère général
- Augmentation mécanique des charges de personnel
- Maintien des services nécessaires aux enfants et aux jeunes
- Réflexion sur l'évolution des participations des membres, stable depuis 2019

Des impacts structurels

- Le changement de statut en 2021 de Halte-Garderie à Crèche de Trampoline (Québriac) génère un besoin de financement complémentaire
- La situation complexe du recrutement dans les ALSH amène Familles Rurales à revoir sa politique de rémunération (Cdisation)

▪ Les Ressources humaines





Le Service Petite Enfance

Crèche Trampoline

Crèche Baby bulle

Au Bois des Ludes

53 648,28 € en 2023

26 226€ en 2023

4 700 € en 2023

Prix/berceau avant B.T= 5 995€
après B.T= 2 980,73€

Prix/berceau avant B.T = 5 200€
après B.T= 2 185,46€

Propositions 2023 + 0 €

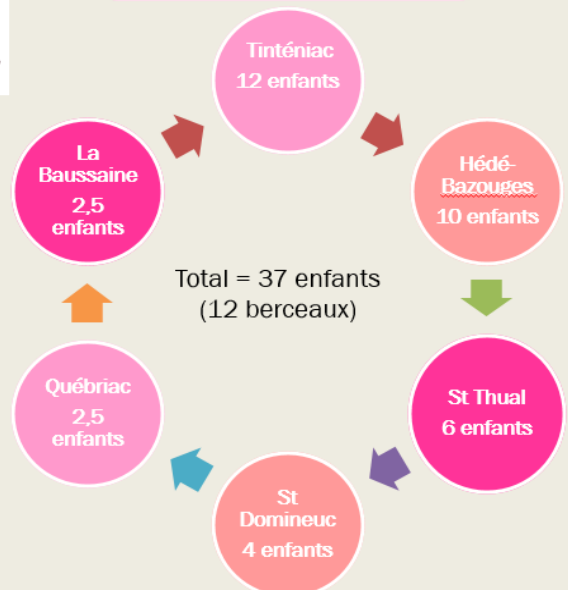
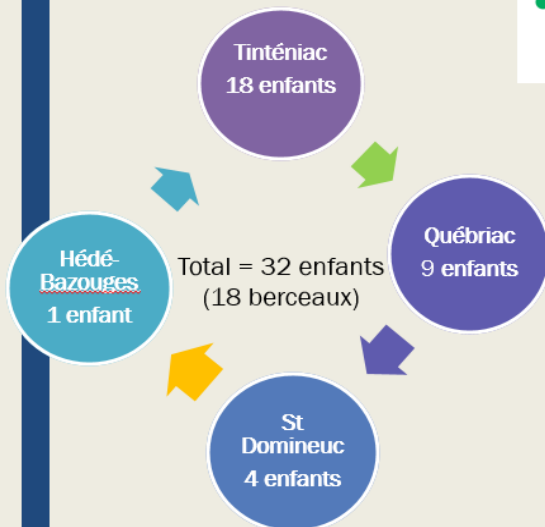
- Pour mémoire, la moyenne départementale du coût de revient d'un berceau pour les collectivités était de 3 771 € en 2022
- Maintien des activités et du financement conventionnel à iso-périmètre

Crèche Trampoline

Fréquentation 2022



Crèche Baby bulle





Le Service enfance



Contexte : Difficultés de recrutement, fermeture partielle des accueils => fréquentation en baisse + dynamique négative au sein des équipes

Propositions 2023

+ 53 855 €

1/ Rappel des conditions actuelles de rémunération des animateurs:

- Recrutement des animateurs en CEE (normalement ces contrats ne peuvent être utilisés qu'en période de vacances
- 1 animateur diplômé BAFA est rémunéré actuellement **7€ de l'heure soit 70€ pour une journée complète de 10h** de travail
- **Conséquences** : problème de recrutement/problème de valorisation du métier = fonctionnement en mode dégradé des Accueils de loisirs

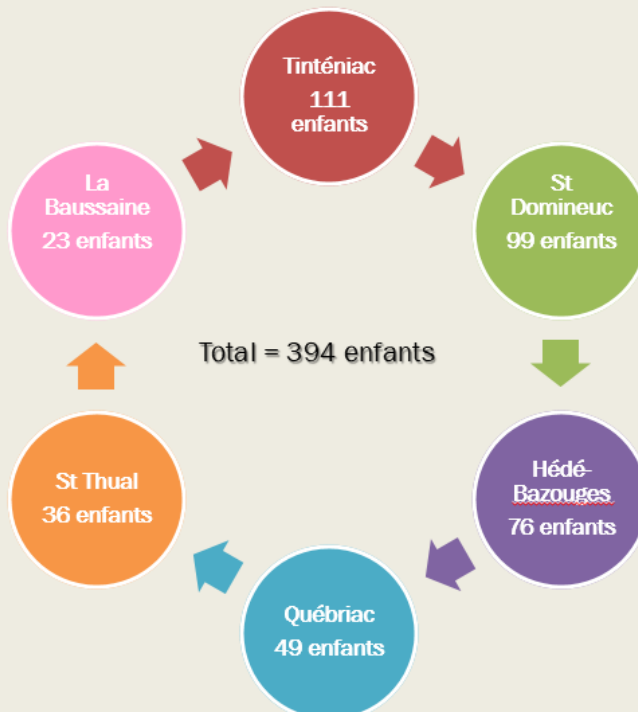
2/Projection : 11 animateurs CDIsés en 2023 sur 20h/hebdo (= la moitié des animateurs)

- 1 animateur diplômé BAFA sera rémunéré : **15€ de l'heure soit 150€ pour une journée complète de 10h**

3/ Modalités de participation 2023

257 238 € (dont 54 K€ correspondant à 50% du coût de Cdisation sur 10 mois) – 72 124,88 € BT 2023= 185 300 € x 0,90% = **166 770 €**
Manque le solde 2022 dépendant des factures de frais de fonctionnement réel des communes

Effectifs 2022





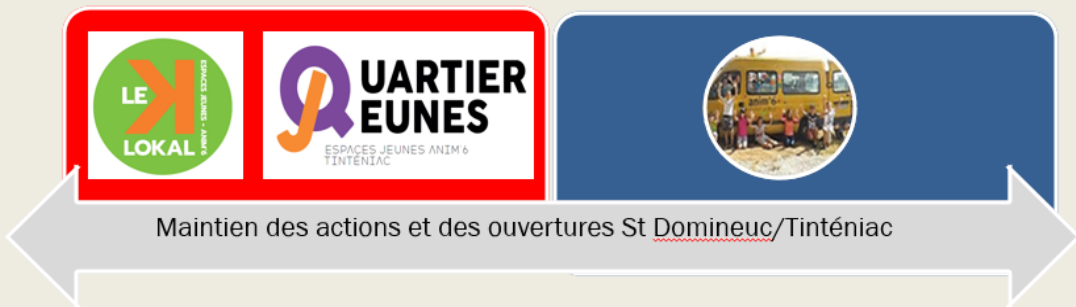
▪ **Le Service jeunesse**
A/ Les 9-10 ans



<p>Propositions 2023</p> <p>+ 1 200 € sorties extérieures</p>	<p>- Service en développement dans le cadre de la feuille de route stratégique établie par les membres du Comité</p>
--	--



▪ **Le Service jeunesse :**
B/ Les 10-12 ans



<p>Propositions 2023</p> <p>+ 9 000 €</p> <p>Frais des bâtiments</p> <p>+8 400 € investissement</p>	<p>- Fluides et frais d'entretien Espace Jeunes Tinténiac : + 9 000 €</p> <p>- Aménagement local Quartier Jeunes : 8 400 € (budget investissement)</p>
---	--



▪ **Le Service jeunesse :**
C/ Les 13 ans et plus

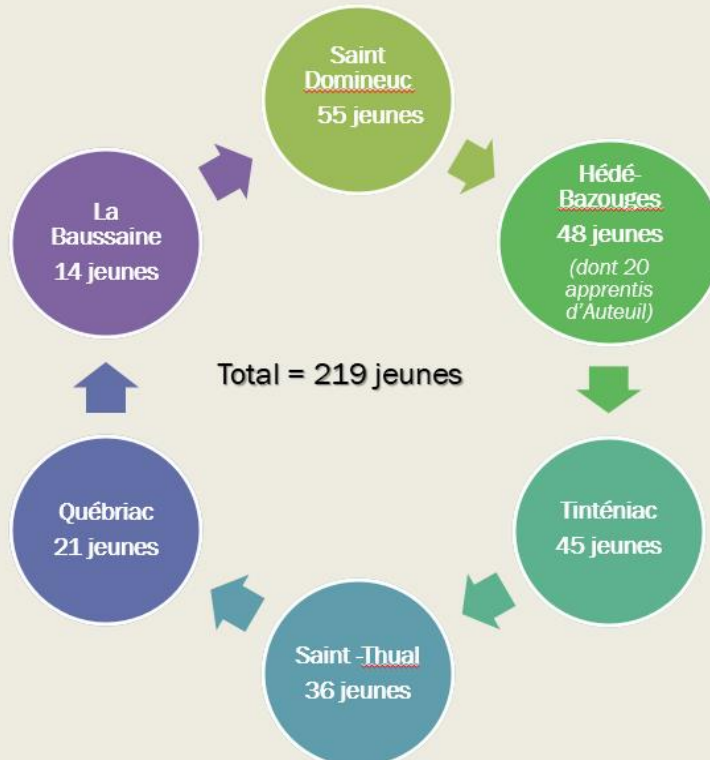


Maintien des actions et des ouvertures sur Les Espaces Jeunes de St Domineuc et Tinténiac (1 vendredi/2 et 1 samedi/2)

Propositions 2023
+ 2 000 €

- Ouverture les vendredis soirs de 19h à 23h à Tinténiac = +1 000 €
- Ouverture les samedis de 14h à 18h à Tinténiac = + 1 000€

Effectifs 2022



▪ Les Manifestations socio-culturelles



Maintien des actions (enveloppe budgétaire équivalente à 2022)

7 - Etat prévisionnel dépenses - recettes 2023

Dépenses de fonctionnement OB 2023		Recettes de fonctionnement OB 2023		
Petite enfance	+ 0 €	Avance CTG 2022 (montants reversés par les partenaires à Anim'6)	54 000 € (Trampoline) 36 000€ (Babybulle) 60 000€* (72 000€ BT - 12 000€ solde 2022 Familles Rurales)	
Enfance	+ 54 000 €	Total	150 000 €	
Jeunesse	+ 12 000 € (9 000 € Bâtiment QJ Tinténiac)			
Augmentation mécanique des charges	+ 12 000 €			
Total	+ 78 000 €			
	Prévisionnel 2023	Dépenses	Recettes	Résultat
	Fonctionnement	544 380€	528 440€	- 15 940€
	Report en section de fonctionnement Année 2022			272 652,01€
	Résultat cumulé 2023			256 876,58€

8 - Evolution prévisionnelle dépenses - recettes 2023/2026 Simulation iso périmètre



8 - Evolution prévisionnelle dépenses - recettes 2023/2026 Simulation #2



9 -Prévisionnel participation communes-Année 2023

	Année de référence 2019 Nombre habitants	Clé de répartition	Année de référence 2020 Nombre habitants	Clé de répartition	Montants 2022	Montants Ajoutés en lien avec le reste à charge de la <u>CDIsation des animateurs</u>	Montants Prévisionnels 2023
Hédé-Bazouges	2 247	19,41%	2 283	19,28%	61 879,08€	10 411,20€	72 290,28€
La Baussaine	667	5,76%	675	5,70%	18 362,88€	3 078,00€	21 440,88€
St Domineuc	2 532	21,88%	2 553	21,56%	69 753,44€	11 642,40€	81 395,84€
St Thual	915	7,90%	973	8,21%	25 185,20€	4 433,40€	29 618,60€
Tinténiac	3 635	31,40%	3 774	31,90%	100 103,20€	17 226,00€	117 329,20€
Québriac	1 579	13,65 %	1 581	13,35%	43 516,20€	7 209,00€	50 725,20€
Total	11 575	100%	11 839	100%	318 800,00€	+ 54 000,00€	372 800,00€

Point 2 Délibération n°04_2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE L'ADMR ET LE SIVU ANIM6

Le Président rappelle qu'une nouvelle convention doit être conclue entre l'Admr et le SIVU Anim'6 dans le cadre de la prise en charge du fonctionnement de la crèche Trampoline pour la période du 1^{er} janvier au 31 Janvier 2023.

Il présente les principales caractéristiques de la nouvelle convention :

- Durée : conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
- Taux de remplissage : minimum 75%
- Taux de facturation à atteindre : 107
- Meilleure communication de la crèche Trampoline auprès des habitants du territoire

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Valident** la convention de partenariat entre le SIVU Anim'6 et l'ADMR Tinténiac telle que présentée à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023.
- **Inscrivent** au budget les crédits correspondants
- **Donnent tout pouvoir** à Mr Le Président pour suivre le dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1

Monsieur le Président présente les 3 mini-séjours 2023 qui se dérouleront à Bains sur Oust (l'île aux pies) :

- Du 3 au 7 juillet 2023 (lycéens)
- Du 10 au 13 juillet 2023 (CM2/6^{ème}/5^{ème})
- Du 17 au 21 juillet 2023 (4^{ème})

Les activités seront : escalade/vtt/course d'orientation/kayak.

Le tarif est de 160€ par jeune pour les séjours de 5 jours et de 145 € par jeune pour le séjour de 4 jours. Le Président rappelle que 2 animateurs encadreront 12 jeunes par séjour. Les tarifs comprennent l'hébergement, les repas et les activités.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valident** le tarif de 160.00€ pour les séjours de 5 jours et 145.00€ pour le séjour de 4 jours.
- **Inscrivent** les crédits afférents à cette dépense au budget 2023 en section de fonctionnement

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

- 1- **Mardi 28 Février 2023** : réunion de bureau en présence des 6 maires d'Anim'6
- 2- **Mardi 8 Mars 2023** : **Ouverture du QJ** (nouvel espace jeunes à Tinténiac)
- 3- **Réflexion sur l'organisation de l'animation jeunesse** pendant la période estivale
- 4- **Remplacement de Johann du 15/05 au 31/08/2023**
- 5- **Nouveaux logos pour les espaces jeunes :**



- 6- **Vote du budget 2023** : mardi 28 mars 2023 à 18h30

Fin de la séance à 20h35